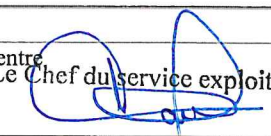


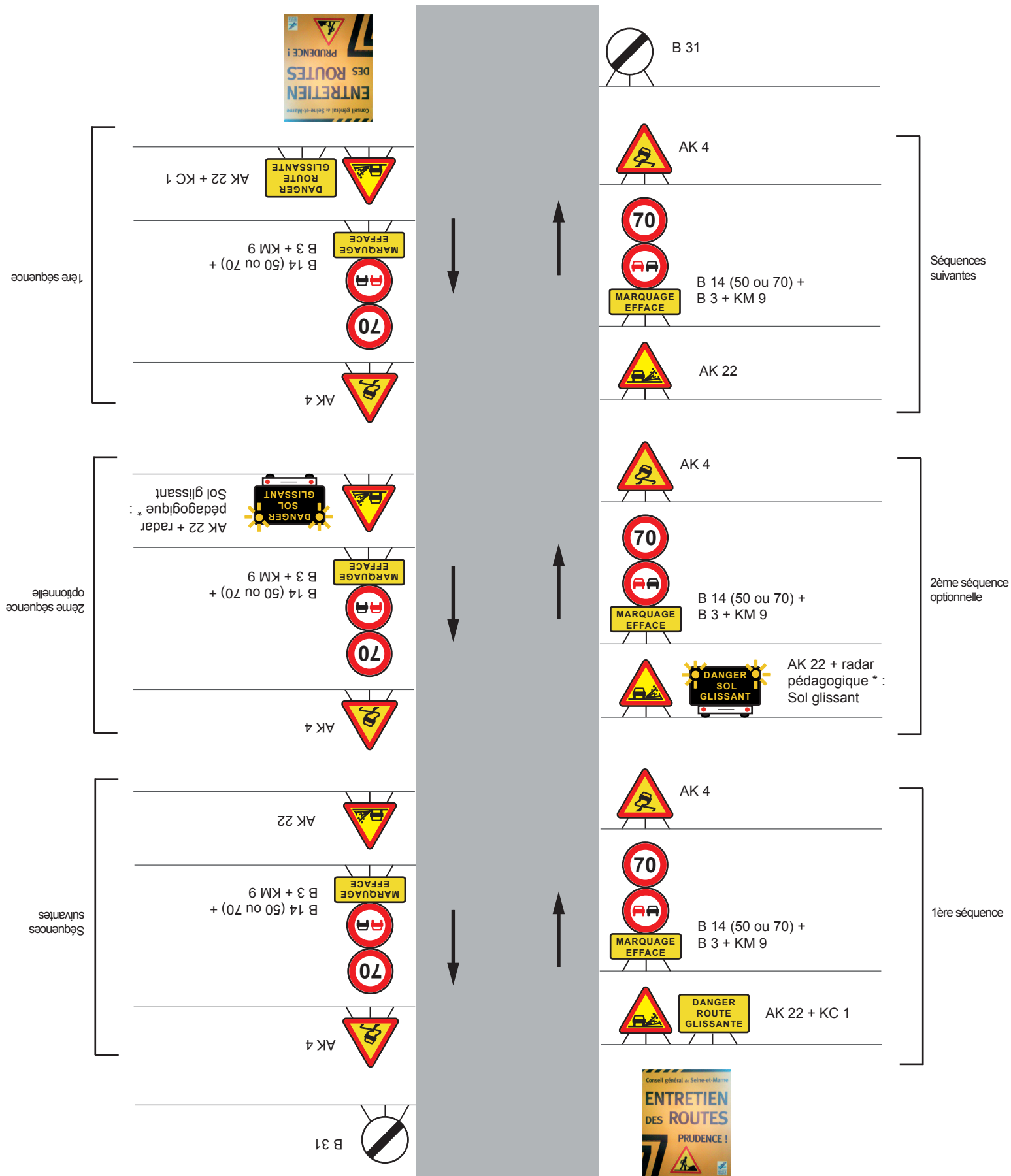
AVIS D'OUVERTURE DE CHANTIER

Localisation	Sens (PR croissants ou décroissant)	Commune	Nature des travaux / Nature mesure	Début des travaux	Fin des travaux		
D401 du PR 11+0272 au PR 17+0300 dans les deux sens de circulation	Les deux	Marchémoret, Rouvres et Saint- Souplets	enduits superficiels	29/07/2026	31/08/2026		
Nature des travaux	Nombre de voies avant travaux : 2 Nombre de voies pendant travaux : 2 Largeur laissée libre à la circulation : 7 m Longueur de la section en travaux : 5000 m Circulation alternée : non Limitation de vitesse : 70 km/h Interdiction de dépasser : Oui Référence du schéma du guide de signalisation du manuel du chef de chantier n° Enduits route bi--directionnelle phase 1 et 2						
Entreprise	Nom		Responsable	Coordonnées			
	DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE		Département de Seine-et-Marne	01 64 10 61 10			
Horaires et particularités	Horaires des restrictions : permanent Maintien des restrictions : Après le gravillonnage et pendant la durée d'absence de marquage, la vitesse est limitée à 70 km/h et les dépassements sont interdits. La vitesse peut-être abaissée à 50 km/h dans les zones jugées à risque. Après la réalisation du marquage, la vitesse est limitée à 70 km/h et les dépassements sont autorisés. La signalisation temporaire (AK4, AK22, B14, B3...) est maintenue jusqu'à la fin des travaux de marquage au sol et de balayage de l'excédent de gravillons. Suspension des restrictions : non						
Responsables	Nom entreprise et coordonnées						
Chantier	Centre routier de Dammartin en Goële - Denis JEZEQUEL						
Signalisation	Centre routier de Dammartin en Goële - Denis JEZEQUEL						
ARD de Meaux Villenoy CR de Dammartin-en-Goële Dossier suivi par Catherine JACQUIN			Visa du Responsable de Centre Fait le : 29/07/2026 AOC N° 2026-01454-P  Le Chef du service exploitation				

Bruno FORIEN

ENDUITS - ROUTE BI-DIRECTIONNELLE PHASE 1

Signalisation après gravillonnage et pendant que le marquage est effacé



* Si disponible

ENDUITS - ROUTE BI-DIRECTIONNELLE PHASE 2

Signalisation maintenue après le marquage

(les panneaux AK 22 et B 14 peuvent éventuellement être mis sur le même support)

